



Bruxelles, le 3 mai 2021

**Objet : Reprise en présentiel à 100 % le 10 mai 2021**

**Dispositions pour la fin de l'année scolaire 2020-2021**

Chers parents, chers élèves,

- Conformément à la circulaire 8071, **tous les élèves reprendront les cours à 100% en présentiel dès le lundi 10 mai prochain.**  
Les règles sanitaires restent, bien entendu, d'application.
- Suite à la parution de la circulaire 8052, voici **l'organisation de la fin de l'année scolaire 2020-2021** :

1. Règlement général des études

Le RGE est maintenu et reste donc d'application.

2. Évaluation

Une session d'examens complète sera organisée.

**Les évaluations porteront uniquement sur les essentiels dont la matière a été acquise par les élèves de janvier à juin 2021.**

3. Soutien des élèves

Durant la session de juin, l'école restera accessible aux élèves qui souhaiteront bénéficier d'un espace de travail. Nous organiserons les lieux de « blocus » avec l'aide des éducateurs et de certains enseignants. Pour des raisons d'organisation liées à la situation sanitaire, nous vous demanderons prochainement d'inscrire votre enfant auprès du/de la titulaire s'il souhaite bénéficier de ces lieux de blocus.

Durant cette même période, notre éducatrice Bien-être continuera à suivre prioritairement les élèves en difficulté.

4. Délibérations/Réunions des parents

Conformément à notre RGE, le conseil de classe pourra délivrer les attestations suivantes : AOA (passage vers l'année supérieure), AOB (passage avec restriction) ou AOC (redoublement). Il pourra également décider d'ajourner un élève.

Les délibérations se dérouleront selon le calendrier suivant :

- Mardi 22 juin 2021 : Classes de 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> (élèves en congé)

- Mercredi 23 juin 2021 : Classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> (élèves en congé)
- Jeudi 24 juin 2021 : Classes de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> (élèves en congé)
- Vendredi 25 juin 2021
  - 14h à 18h - Réunion des parents (en présentiel ou en distanciel en fonction de la situation sanitaire du moment)
- Lundi 28 juin 2021
  - 9h à 12h - Réunion des parents

#### 5. Communication des résultats

Pour éviter les attroupements d'élèves lors de l'habituel affichage des résultats, ces derniers seront uniquement communiqués par voie électronique.

La/le titulaire, via son adresse professionnelle, enverra un mail pour communiquer le résultat de chacun. Celui-ci sera vous sera adressé contre accusé de réception et de lecture. La/le titulaire s'assurera du retour des accusés et prendra un contact téléphonique avec les parents qui n'auraient pas reçu ou lu le mail.

#### 6. Examens de passage / Travaux de vacances

L'ajournement pourra prendre la forme d'un examen de passage ou d'un travail de vacances. En septembre prochain, ce dernier pourra également faire l'objet d'une défense orale cotée ou non devant le professeur.

Afin de permettre aux élèves de préparer leurs examens de passage, nous organiserons, dès le lundi 23 août, un blocus encadré avec l'aide des éducateurs et des enseignants volontaires.

#### 7. Les recours internes :

##### a) Dépôt des recours :

Les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur disposent d'au moins 2 jours ouvrables après la communication des résultats pour informer la Préfète de leur volonté de contester la décision du Conseil de classe. Pour rappel, il n'y a pas de possibilité d'introduire un recours contre un ajournement.

- Lundi 28 juin 2021 à 12h (au plus tard) : dépôt des recours internes.

##### b) Notification des décisions de recours internes :

- Mercredi 30 juin 2021

Je vous remercie pour votre confiance et souhaite à tous nos élèves une fin d'année scolaire la plus sereine possible.

La Préfète

Evelyne Gotto